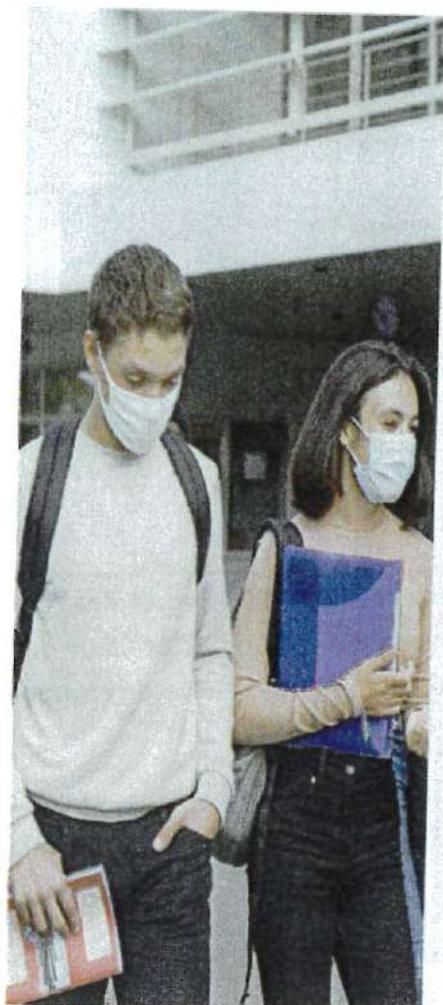




MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Service en ligne Orientation en 3^e

Phase définitive
d'orientation

Guide à l'attention des familles



Année scolaire 2021-2022

Assistance en ligne

- Une plateforme d'assistance nationale est mise à disposition des familles pour les questions techniques. La plateforme est accessible depuis le service en ligne Orientation à chaque étape de la saisie :

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Vos services en ligne sont dans le menu **Mes services**.

Retrouvez sur le portail Scolarité Services toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple :

Obtenir des documents :

- Consulter le Brevet du CP à la fin de téléchargement notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6^e finisse dans son collège (il propose le service)

À l'école/collège :

- Mettre vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, e-mail, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 5^e
- Certaines services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail Scolarité Services introduira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu **Mes services**.

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Ce guide présente pas à pas le déroulement de la saisie des choix d'orientation et des réponses aux propositions du conseil de classe, afin que vous puissiez apporter aux familles l'accompagnement dont elles pourraient avoir besoin lors de la phase définitive de la procédure d'orientation.

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix d'orientation, les réponses aux propositions du conseil de classe pourront être effectuées indifféremment par l'un ou l'autre des représentants légaux.

Le représentant qui n'a pas fait la saisie des choix ou de la réponse aux propositions est invité à s'adresser au chef d'établissement en cas de désaccord.

Connexion au service en ligne Orientation

Le service en ligne Orientation est accessible par le portail Scolarité Services avec l'adresse unique teleservices.education.gouv.fr :

- ✓ Le service en ligne Orientation mis à disposition des représentants légaux et des élèves eux-mêmes est compatible avec tous types de supports, tablettes, smartphones, ordinateurs ;
- ✓ le compte d'un représentant légal permet de saisir les choix d'orientation et de répondre aux propositions du conseil de classe ;
- ✓ le compte d'un élève permet uniquement de consulter les saisies effectuées par le représentant légal.

Je sélectionne mon profil

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'espace numérique de travail (ENT),
- au livret scolaire.



Représentant légal



Élève

La connexion se fait au moyen d'un compte EduConnect ou FranceConnect :



ÉduConnect

[← Changer de profil](#)

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Le cas échéant le représentant légal peut sur son compte Educonnect :

- rattacher un enfant à son compte ;
- vérifier son adresse de messagerie.

Actions à effectuer sur votre compte

Merci de mettre à jour les informations suivantes.

Rattacher des élèves

Vérifier l'adresse mail

Ne plus afficher ces alertes à chaque connexion

Je souhaite les réaliser plus tard

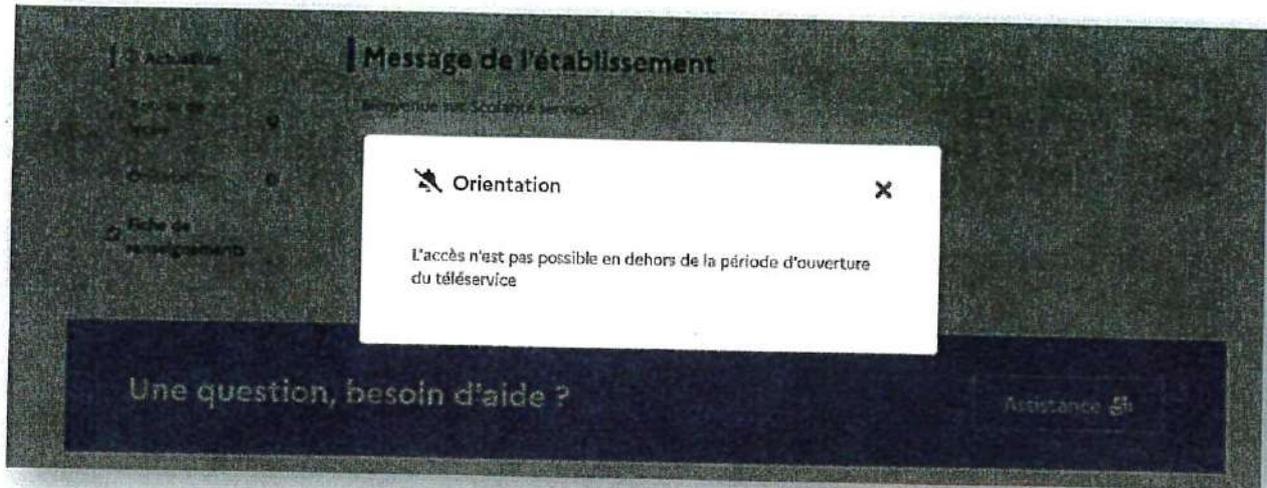
Ouverture et fermeture du service en ligne Orientation

Les dates d'ouverture et de fermeture sont fixées par le service académique d'information et d'orientation via le paramétrage de la phase provisoire et définitive dans Siecle Orientation. **Ces dates déclenchent l'ouverture et la fermeture automatiques du service en ligne Orientation.**

Lorsque la campagne d'orientation n'est pas ouverte le service Orientation est inactif et apparaît grisé dans le portail Scolarité Services :



- le message suivant s'affiche :



Lorsque la campagne d'orientation est ouverte, l'accès au service en ligne Orientation devient actif :



Saisie des choix définitifs

La saisie des choix est possible après avoir accusé réception de l'avis provisoire du conseil de classe, s'il n'a pas été fait, la page de retour des représentants légaux sur l'orientation s'affiche à la connexion pour la saisie des choix définitifs :

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe. (*)
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

Valider

Le pictogramme  affiché dans Siecle Orientation vous permet de suivre et d'accompagner les familles qui n'auraient pas accusé réception de l'avis provisoire.

Après la validation de l'accusé de réception, la saisie des choix définitifs peut commencer et suit le même déroulement que la saisie des intentions d'orientation.

Sur la page d'accueil du service en ligne Orientation, un calendrier et une présentation de chaque phase permettent aux parents de se repérer dans les différentes étapes de la procédure d'orientation. A la phase définitive un lien vers le service en ligne Affectation est proposée pour faciliter la consultation des offres de formation après la 3^e.

Les repères temporels s'affichent selon le paramétrage du découpage scolaire dans Siecle Orientation (trimestre ou semestre).

Formulation des choix définitifs

Mes services

- Actualités
- Bourse de lycées
- Orientation**
- Fiche de renseignements

Phase provisoire Intentions	Phase provisoire Avis provisoires	Phase définitive Choix définitifs	Phase définitive Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre. Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).

Je formule les choix définitifs d'orientation

Une question, besoin d'aide ? Assistance

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des choix définitifs :

- il doit saisir au moins 1 choix ;
- il peut saisir jusqu'à 3 choix (2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP) ;
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les choix doivent être validés afin d'être pris en compte ;
- les choix peuvent être modifiés jusqu'à la fermeture du service Orientation.

Le représentant légal est guidé dans sa saisie par des consignes précises. Le bouton « + Ajouter un choix définitif » ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation, il est possible d'ajouter jusqu'à trois choix. Quand les choix sont validés, un courriel récapitulatif est envoyé aux représentants légaux.

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX / Choix définitifs.

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers, et qu'il convient de contacter le chef d'établissement dans ces situations spécifiques

La sélection d'une voie se fait naturellement dans l'ordre de préférence, le rang peut être toutefois modifié :

Choix définitifs

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

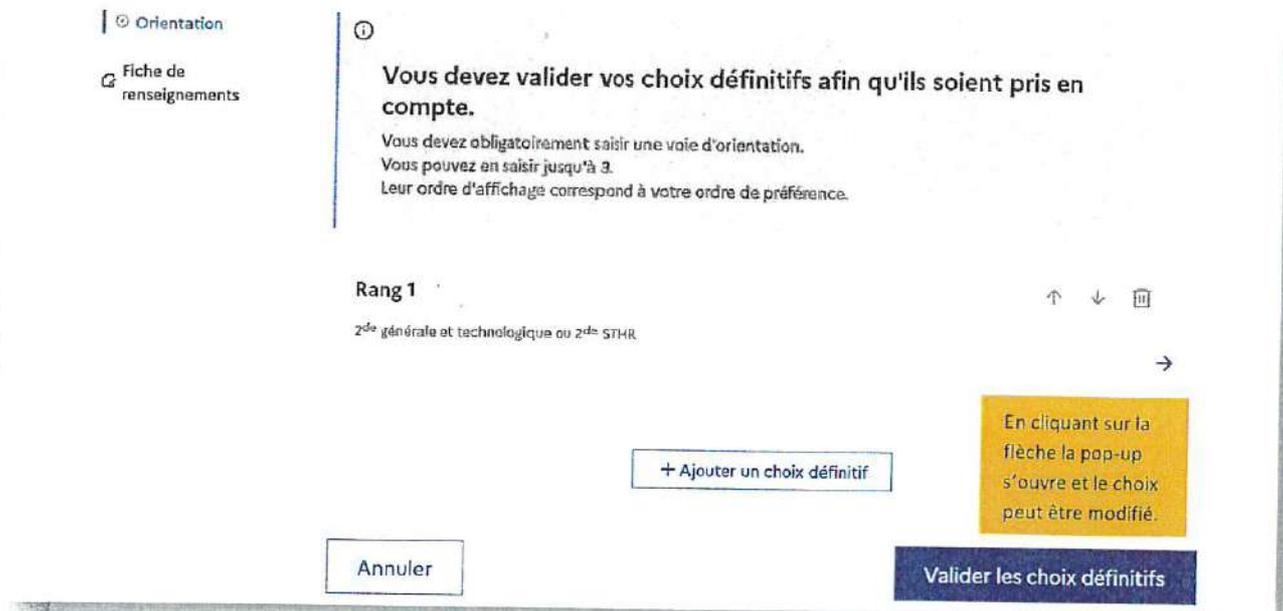
Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

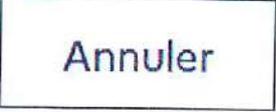
Modifier un choix

Les boutons   permettent de reclasser le choix, le bouton  permet de supprimer la sélection, ils sont activés à partir de la saisie de deux choix

Le bouton  permet de modifier la sélection, il est activé dès la saisie d'un choix.



The screenshot shows a user interface with a sidebar on the left containing two menu items: "Orientation" (selected) and "Fiche de renseignements". The main content area features a message box with a warning icon and the text: "Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte. Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation. Vous pouvez en saisir jusqu'à 3. Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence." Below this, there is a section titled "Rang 1" with the text "2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STMR" and three icons: an up arrow, a down arrow, and a trash icon. A right-pointing arrow is also visible. At the bottom, there are three buttons: "Annuler", "+ Ajouter un choix définitif", and "Valider les choix définitifs". A yellow callout box points to the right arrow with the text: "En cliquant sur la flèche la pop-up s'ouvre et le choix peut être modifié."

Le bouton  supprime tous les choix et permet de recommencer une nouvelle saisie.

Lorsque les choix définitifs ont été validés, l'annulation efface uniquement les modifications en cours, la saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Orientation

Fiche de renseignements

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

Annuler Valider

Annuler Valider les choix définitifs

Il n'y a pas d'autres informations à compléter pour la sélection de 2^{de} GT ou 2^{de} STHR

Après la validation de la sélection de la 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR, le récapitulatif de la sélection s'affiche, il est possible de valider les choix définitifs saisis et terminer la saisie ou d'ajouter un choix pour une autre voie d'orientation ou de modifier la sélection :

Orientation

Fiche de renseignements

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter un choix définitif

Annuler Valider les choix définitifs

2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP

En choisissant la 2^{de} professionnelle, il est possible d'indiquer la spécialité ou la famille de métiers et pour la 1^{re} année de CAP la spécialité, si le paramétrage académique le permet. Il s'agit d'un champ libre permettant à l'établissement d'avoir des précisions sur le projet d'orientation de l'élève, il n'est pas nécessaire pour les familles de connaître parfaitement l'intitulé des spécialités et familles de métiers.

The screenshot shows a web interface with a modal window titled "→ Rang 1". The modal contains the following text and options:

- Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.
- Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

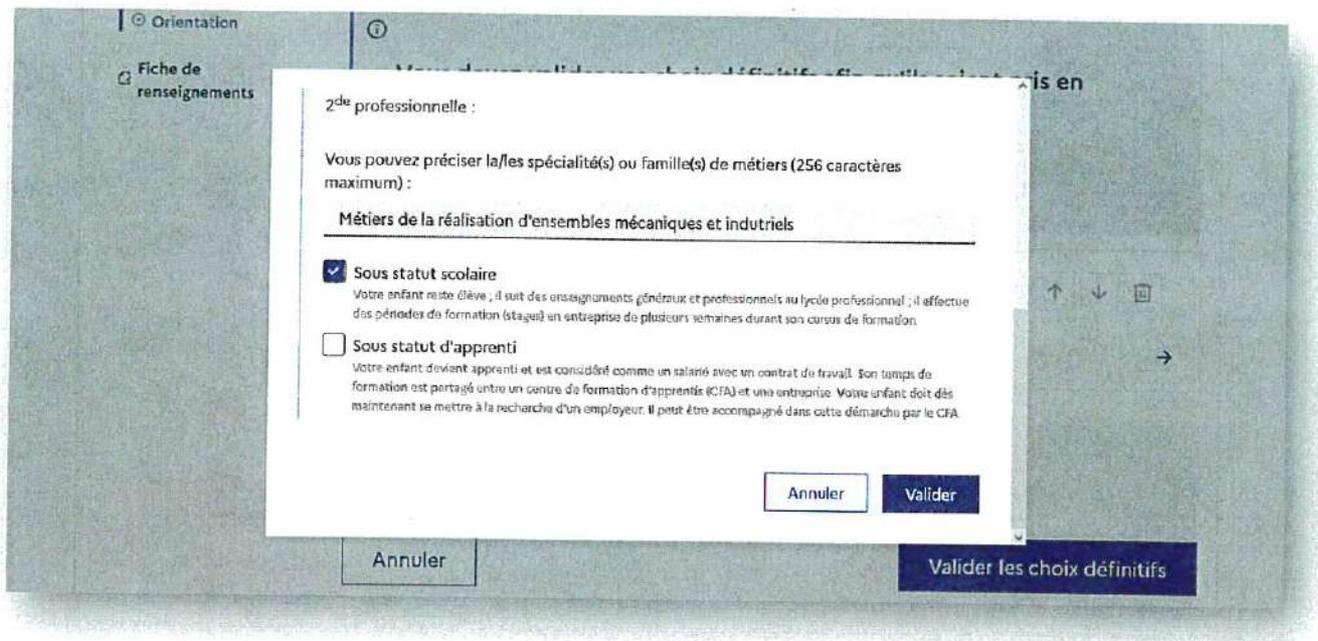
Buttons: "Annuler" (bottom left), "Annuler" (bottom right), "Valider" (bottom right), and "Valider les choix définitifs" (bottom right).

Pour le choix de la 2^{de} professionnelle et de la 1^{re} année de CAP il est possible d'indiquer le statut envisagé, cette précision n'est pas obligatoire : statut scolaire et/ou statut d'apprenti.

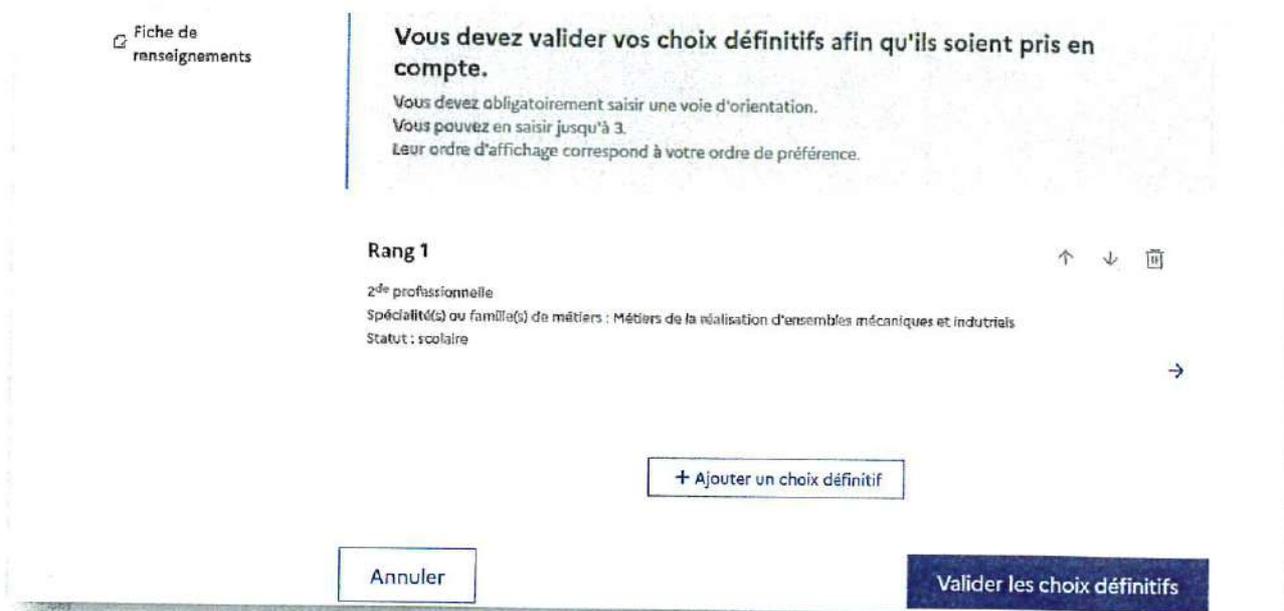
The screenshot shows a web interface with a modal window titled "2^{de} professionnelle :". The modal contains the following text and options:

- Vous pouvez préciser la/les spécialité(s) ou famille(s) de métiers (256 caractères maximum) :
- Sous statut scolaire
Votre enfant reste élève ; il suit des enseignements généraux et professionnels au lycée professionnel ; il effectue des périodes de formation (stages) en entreprise de plusieurs semaines durant son cursus de formation.
- Sous statut d'apprenti
Votre enfant devient apprenti et est considéré comme un salarié avec un contrat de travail. Son temps de formation est partagé entre un centre de formation d'apprentis (CFA) et une entreprise. Votre enfant doit dès maintenant se mettre à la recherche d'un employeur. Il peut être accompagné dans cette démarche par le CFA.

Buttons: "Annuler" (bottom left), "Annuler" (bottom right), "Valider" (bottom right), and "Valider les choix définitifs" (bottom right).



Les informations complémentaires indiquées sont affichées :



→ Rang 2

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP

Annuler

Valider

Annuler

Valider les choix définitifs

La sélection doit être validée pour être affichée dans le récapitulatif avec le rang choisi :

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
Statut : scolaire →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique
Statut : apprenti →

[+ Ajouter un choix définitif](#)

[Annuler](#) [Valider les choix définitifs](#)

Sélection de plusieurs voies d'orientation

Si une voie d'orientation a déjà été saisie un message indique qu'elle ne peut pas être demandée deux fois, la saisie peut se poursuivre avec la sélection d'une autre voie d'orientation :

→ Rang 3

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

2^{de} professionnelle

1^{re} année de CAP

⚠️ Vous ne pouvez pas demander deux fois la même voie d'orientation.

[Annuler](#) [Valider](#)

Le récapitulatif des choix saisis est affiché, il est possible de les modifier :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels
Statut : scolaire

Rang 2
1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique
Statut : apprenti

Rang 3
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Annuler

Valider les choix définitifs

Les choix peuvent être reclassés et supprimés

Les choix peuvent être modifiés

Le bouton « Annuler » supprime tous les choix et permet de recommencer la saisie.

Validation des choix définitifs

Le récapitulatif des choix définitifs doit être validé pour être enregistré :

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des transitions numérique et énergétique
Statut : scolaire →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique
Statut : apprenti →

+ Ajouter un choix définitif

Annuler **Les choix doivent être validés pour être enregistrés** **Valider les choix définitifs**

Un récapitulatif et un message s'affichent après la validation des choix :

- transmission d'un courriel avec le récapitulatif des choix à chaque représentant légal ;
- possibilité de modifier les choix jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation.

Modification des choix

Seul le représentant ayant saisi les choix peut apporter des modifications. Le bouton « Modifier les choix définitifs » permet d'activer la modification. Les choix peuvent être reclassés, supprimés ou modifiés en cliquant sur les icônes correspondantes. La saisie initiale enregistrée est conservée jusqu'à la validation suivante.

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vos choix définitifs ont bien été validés

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

¶ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des transitions numérique et énergétique
Statut : scolaire

Rang 2
1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique
Statut : apprenti

Le bouton Modifier les choix active la modification

Modifier les choix définitifs

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du service en ligne Orientation

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique option Systèmes
Statut : apprenti →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Statut : scolaire →

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Le bouton Annuler permet d'effacer les modifications et les saisies initiales enregistrées sont conservées jusqu'à la validation suivante

Validation des choix

Les choix saisis sont en consultation pour l'autre représentant légal et l'élève, le courriel récapitulatif est envoyé aux deux représentants légaux, lorsque celui qui a effectué ou modifié la saisie se déconnecte de sa session :

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

①

Vos choix définitifs ont bien été validés

Un courriel de confirmation va être envoyé aux représentants légaux si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.
Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du téléservice.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique option Systèmes
Statut : apprenti

Rang 2

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Statut : scolaire

[Modifier les choix définitifs](#)

Courriel reçu par le représentant légal qui a effectué/modifié la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche que vous avez effectuée en ligne le 24/01/2022 à 15:08, nous vous confirmons par ce message que votre(vos) choix définitif(s) n(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève Prénom NOM.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 1re année de CAP
Spécialité(s) : Aéronautique option Systèmes
Sous statut d'apprenti
- Rang 2 : 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire

Vous pouvez encore faire des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement). Le cas échéant le second représentant légal est également informé des choix enregistrés.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

Courriel reçu par le représentant légal qui n'a pas effectué la saisie

Objet : [ORIENTATION] Saisie des choix définitifs d'orientation

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 24/01/2022 à 15:08 par Mme Prénom NOM, nous vous informons par ce message que le(les) choix définitif(s) n(ont) bien été enregistré(s) pour l'élève Prénom NOM.

En voici le récapitulatif :

- Rang 1 : 1re année de CAP
Spécialité(s) : Aéronautique option Systèmes
Sous statut d'apprenti
- Rang 2 : 2de professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métier : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire

Il est possible d'apporter des modifications jusqu'à la fermeture du service Orientation (date qui vous a été transmise par votre établissement), en vous rapprochant du responsable qui a saisi la demande. En cas de désaccord, veuillez contacter immédiatement le chef d'établissement.

Bien cordialement,

Coordonnées de l'établissement

S'il souhaite apporter des modifications, il est invité à se rapprocher du représentant qui a saisi les choix et, en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement

Consultation des propositions du conseil de classe

Comme pour l'étape de saisie des choix, le représentant légal est guidé dans la démarche à suivre :

The screenshot shows a web interface with a dark blue header 'Mes services' and a search icon. A sidebar on the left contains menu items: 'Actualités', 'Bourse de lycée' (selected), 'Orientation', and 'Fiche de renseignements'. The main content area is divided into four columns representing different stages of the process:

Phase provisoira	Phase provisoira	Phase définitive	Phase définitive
Intentions	Avis provisoires	Choix définitifs	Propositions
Courant 2 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 2 ^e trimestre	Courant 3 ^e trimestre	Après le conseil de classe du 3 ^e trimestre

Below the columns, there is a text block: 'Le conseil de classe a étudié vos choix et vous pouvez consulter ses propositions définitives et donner votre réponse :'. This is followed by a bulleted list:

- d'accord : la proposition du conseil de classe devient la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement ;
- pas d'accord : le dialogue continue, prenez contact avec le chef d'établissement.

A dark blue button with white text reads 'Je consulte et je réponds aux propositions du conseil de classe'. At the bottom, a dark blue footer contains the text 'Une question, besoin d'aide ?' and a button labeled 'Assistance' with a help icon.

L'un ou l'autre représentant peut répondre aux propositions du conseil de classe, l'affichage des écrans et les courriels transmis sont identiques pour chacun à cette étape.

Un seul représentant indique la réponse aux propositions et en cas de désaccord les représentants légaux sont tous informés qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION
Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1^{re} année de CAP

OUI
Spécialité demandée : Aéronautique option Systèmes
Sous statut d'apprenti.

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

OUI
Spécialité ou famille de métiers demandée : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe :

élève très motivé et impliqué dans de nombreux projets au lycée pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Valider

Les familles peuvent consulter la proposition du conseil de classe pour chaque choix, les conseils et la proposition pour une voie non demandée

La réponse s'effectue en cochant les propositions acceptées ou le désaccord puis en validant

Réponse aux propositions : accord

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle
- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
- Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.



La réponse validée ne peut plus être modifiée

Valider

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée et sont informés de la décision d'orientation en cas d'accord, l'affichage de l'écran est identique pour chacun :

Retour des représentants légaux sur l'orientation



Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Nom Prénom a accepté la ou les propositions du conseil de classe le 26/01/22 à 16:25 :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle

Cette ou ces propositions deviennent décisions d'orientation définitives prises par le chef d'établissement. Pour toute question, adressez-vous au chef d'établissement.

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

Objet : [ORIENTATION] Acceptation de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 26/01/2022 à 16:25 par Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été acceptée(s) :

- 1^{re} année de CAP
- 2^{de} professionnelle

Celle(s)-ci devient(ent) décision(s) d'orientation définitive(s) prise(s) par le chef d'établissement.

Tous les représentants légaux sont informés de cette validation. Pour toute question vous pouvez prendre contact avec le chef d'établissement.

Réponse aux propositions : désaccord

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond à la demande des représentants légaux :

Rang 1 : 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

NON

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} professionnelle

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

2^{de} professionnelle

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Valider

Une fois la réponse saisie, elle n'est plus modifiable et tous les représentants ainsi que l'élève peuvent consulter celle-ci. Les représentants légaux reçoivent un courriel de confirmation de la réponse donnée les informant qu'ils doivent prendre contact immédiatement avec le chef d'établissement.

L'affichage de l'écran est identique pour chacun :

Retour des représentants légaux sur l'orientation

i

Votre(vos) réponse(s) a(ont) bien été validée(s). Un courriel de confirmation a été envoyé aux représentants légaux, si une adresse électronique valide est indiquée dans leur fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, chaque représentant peut la compléter à partir du portail Scolarité Services.

Nom Prénom a refusé la ou les propositions du conseil de classe le 26/01/22 à 16:39.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

Le courriel transmis simultanément est identique pour chacun :

Objet : [ORIENTATION] Refus de la proposition du conseil de classe

Bonjour,

Suite à la démarche effectuée en ligne le 26/01/2023 à 16:30 par M.le Prénom NOM, nous vous confirmons par ce message que la(les) proposition(s) suivante(s) du conseil de classe pour l'élève Prénom NOM a(ont) été refusé(e) :

- 2de professionnelle

Tous les représentants légaux sont informés de ce désaccord.
Vous devez immédiatement prendre contact avec le chef d'établissement.

Connexion du représentant légal n'ayant pas effectué la saisie

Écran de consultation des choix définitifs

The screenshot shows a web interface with a sidebar on the left containing menu items: 'Actualités', 'Bourse de lycée', 'Orientation', and 'Fiche de renseignements'. The main content area is titled 'Choix définitifs' and includes the following text:

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

① La saisie a été effectuée par un autre représentant de l'élève. Si vous souhaitez apporter des modifications à cette saisie, veuillez vous rapprocher de lui. En cas de désaccord, veuillez contacter le chef d'établissement.

66 Nous souhaitons pour la rentrée prochaine...

Rang 1
1^{re} année de CAP
Spécialité : Aéronautique option Systèmes
Statut : apprenti

Rang 2
2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Statut : scolaire

Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement.

A yellow callout box on the right side of the screenshot contains the following text: 'Comme dans le courriel récapitulatif des choix saisis qu'il a reçu, il est indiqué au représentant légal qu'il doit se rapprocher du représentant qui a saisi les choix s'il souhaite apporter des modifications ; en cas de désaccord, il lui est demandé de prendre l'attache du chef d'établissement.'

⊙ Actualités

| ⊙ Orientation

Choix définitifs

Troisième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



La saisie doit être effectuée par un représentant légal.

“ Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :

Rang 1

1^{re} année de CAP

Spécialité : Aéronautique option Systèmes

Statut : apprenti

Rang 2

2^{de} professionnelle

Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment

Statut : scolaire

Écran de consultation des propositions du conseil de classe

⊙ Actualités

| ⊙ Orientation

Propositions

Troisième trimestre : PROPOSITION D'ORIENTATION

Le conseil de classe répond aux demandes des représentants légaux :

Rang 1 : 1^{re} année de CAP

OUI

Spécialité demandée : Aéronautique option Systèmes

Sous statut d'apprenti.

Rang 2 : 2^{de} professionnelle

OUI

Spécialité ou famille de métiers demandée : Métiers des études et de la modélisation numérique du bâtiment
Sous statut scolaire.

Spécialité ou famille de métiers conseillée :
métiers de la réalisation d'ensembles mécaniques et industriels

Proposition(s) du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

Observations du conseil de classe :

élève très motivé et impliqué dans de nombreux projets au lycée pour réussir son parcours

Dispositif de mise à niveau conseillé

Retour des représentants légaux sur l'orientation

Vous devez sélectionner une ou plusieurs propositions du conseil de classe ou manifester votre refus.

Nous acceptons la ou les propositions du conseil de classe suivantes :

1^{re} année de CAP

2^{de} professionnelle

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR.

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement.

La saisie des réponses doit être effectuée par un représentant légal.

